LES ALÉAS PUBLICS D'UNE REFONDATION DE LA POLITIQUE D'INTÉGRATION EN FRANCE

Ahmed Boubeker, professeur de sociologie à l'Université de Saint-Etienne, travaille depuis une vingtaine d'années sur des problématiques de recherche au carrefour de l'anthropologie sociale et culturelle, de la sociologie des migrations et des sciences politiques. Il a dirigé plusieurs projets de recherches qui ont donné lieu à de articles et ouvrages, parmi lesquels : *L'immigration en héritage* (dir) Avec P. Galloro, Presses Universitaires de Lorraine, 2013 ; *Ruptures Postcoloniales*, (dir.) Avec N. Bancel et Alii. La découverte, 2011 ; *Histoire politique des immigrations (post)coloniales* (dir.). Avec A. Hajjat. Editions Amsterdam, 2008 ; *Les mondes de l'ethnicité*, Balland, 2003

L'affaire des rapports pour une refondation de la politique d'intégration a été au centre d'une polémique publique en France. Ahmed Boubeker, professeur de sociologie et corédacteur d'un des cinq rapports revient dans cet article sur cette séquence de l'actualité politique, entre novembre et décembre 2013, pour la resituer dans la trame plus longue d'un retour des passions politiques et d'une aphasie républicaine autour de la question des discriminations ethno-raciales. Il s'agit, selon son analyse, d'un symptôme du repli identitaire de la société française auquel est confrontée une gauche en mal d'assises populaires.

Un nouveau spectre hante l'Europe et c'est celui du multiculturalisme. En France, terre historique du modèle d'assimilation, on peut se demander de quoi cette hantise est-elle le nom ? Fin 2013, après la commémoration politiquement orchestrée du trentième anniversaire de la « marche pour l'égalité et contre le racisme » — dite marche des beurs —, c'est l'affaire des rapports pour une refondation de la politique d'intégration qui a fait actualité. La continuité entre les deux événements a peu été soulignée. Entre le tollé public autour des rapports et la sortie ratée des marcheurs de la naphtaline, il y a pourtant plus qu'un couac gouvernemental : un vrai symptôme du repli identitaire de la société française auquel est confrontée une gauche en mal d'assises populaires.

Je voudrais revenir dans cet article sur cette séquence très courte de l'actualité politique en France, entre novembre et décembre 2013, pour la resituer dans la trame plus longue d'un retour des passions politiques et d'une aphasie républicaine autour de la question des discriminations ethno-raciales. Je précise que je me référerai essentiellement à l'expérience du groupe de travail que j'ai coprésidé avec le sociologue Olivier Noël dans le cadre interministériel de la refondation de la politique française d'intégration.

D'UN SIMULACRE DE COMMÉMORATION AU RETOUR DE L'INTÉGRATION[1]

« Une mise en mouvement des gens, c'est la formule que je retiens ! » C'est le premier ministre qui s'exprimait ainsi à la suite d'une première rencontre avec les responsables des groupes de travail sur l'intégration. J'avais, quant à moi, plutôt insisté sur la nécessité pour la gauche de rattraper trente ans d'occasions perdues avec les banlieues, pour que la commémoration de la marche de 1983 débouche sur des mesures concrètes et une vraie reconnaissance de la diver-

sité. L'agenda gouvernemental ne pouvait ignorer l'opportunité d'une correspondance entre l'acmé commémorative et la remise des rapports, et nous étions informés qu'une prise de parole au plus haut sommet de l'État devait clore ce grand moment d'anamnèse publique. Le Président François Mitterrand avait reçu les marcheurs à l'Élysée en 1983, mais les machines à intégrer étaient tombées en panne dans nos banlieues : trente ans plus tard, un nouveau chef de l'État socialiste allait-il annoncer son intention de réparer ? D'abord ajournée, la déclaration publique a été oubliée. Comment expliquer un tel revirement ? Si l'affaire Taubira ou la chronique d'une parole raciste libérée n'a pas facilité l'engagement d'une « présidence normale », c'est le grand bide de la commémoration de la Marche qui est aussi en cause. Sorti à grands coups de promotion médiatique, le film « La marche » qui devait servir de locomotive à la célébration de l'anniversaire n'a lui-même pas rencontré son public[2]. Et les milieux associatifs de banlieue n'ont pas vraiment joué le jeu, à l'image du leader de la Marche Toumi Djaidja qui par « acte de désobéissance civique » a refusé de recevoir le ministre de la Ville, François Lamy :

> *« Certains cherchent à capter l'héritage sympathie suscité par la marche à travers cette commémoration, cela ne peut se faire à moindre frais. »*[3]

Au-delà des éternelles rengaines médiatiques sur les banlieues, une épopée comme la marche pouvait donner lieu à un autre récit s'appuyant sur une reconnaissance de la petite histoire des quartiers populaires. Mais Toumi Djaidja lui-même ne peut que faire le constat d'une « histoire amputée » par une « rupture de transmission » :

> *« Là où est née cette marche, aujourd'hui dans ce quartier des Minguettes, la jeunesse ne peut relater cette histoire. »*[4]

L'échec des beurs est celui d'une génération revenue de ses illusions de reconnaissance et de ses représentations naïves de l'autonomie individuelle. Mais c'est précisément à partir de ce moment critique que les héritiers de l'immigration deviennent eux-mêmes capables de reconnaitre, dans leur expérience sociale, une condition nécessaire de leur liberté individuelle. Point de liberté en effet sans cadre définitionnel pour s'orienter dans un espace de valeurs et de questionnement et ouvrir ainsi une perspective critique à la politique de l'identité. La République, aussi éclairée soit-elle, ne peut s'adresser à l'homme universel, comme si la conscience échappait à toute détermination historique et sociale : pour construire un rapport effectif à l'universel, se libérer du particularisme, il s'agit de partir de quelque part, en travaillant sur ce qu'on était. Et cette anamnèse n'est possible qu'en s'appuyant sur des formes et des pratiques sociales[5] qui permettent de se situer. Or, c'est une des responsabilités essentielles de l'action publique que de fournir un ancrage institutionnel à ces sphères d'interaction qui sont des supports de l'autonomie individuelle[6] et du pouvoir d'agir[7] des acteurs sociaux.

30 ans après la marche pour l'égalité, dans un contexte de crise et de profondes mutations, la société française souffre d'un grave problème de reconnaissance et de représentation de ses milieux populaires et il est devenu urgent de donner une autre place à des minorités stigmatisées et discriminées. C'est la raison pour laquelle notre groupe de travail « Faire société : pour une égalité réelle » a d'abord pointé l'importance du rôle de l'État qui doit garantir que les composantes de la société soient en capacité de se transformer en assurant la réussite de leurs enfants dans une société pluraliste et égalitaire. Seules des garanties[8] institutionnelles sont susceptibles d'élargir les horizons de la citoyenneté et transformer les conditions d'existence et de mobilisation des acteurs des quartiers populaires dans une gouvernance à construire. Il s'agit ainsi de retrouver une perspective du social qui œuvre à la mise en mouvement des gens à travers une politique de reconnaissance de leurs compétences et de valorisation de leur expérience sociale.

Ces préconisations n'ont en fait rien de révolutionnaire. Elles s'inscrivent d'une part dans l'expérience délibérative de la Cinquième République acquise à travers la mise en œuvre du partenariat social[9]. D'autre part, elles sont dans la lignée d'une République réformée par l'invention du social au tournant du 19e siècle. L'individualisme libéral héritier des Lumières et son idéal juridique d'un corps civique a alors été remis en question par le mouvement ouvrier et le positivisme des sciences sociales. La nation n'est pas qu'une association d'intérêts individuels comme tend à le prouver l'idée de solidarité : « Aux droits individuels s'ajoute donc un droit social, et la nation doit réintégrer non seulement dans leur être juridique individuel mais dans leur réalité concrète économique et sociale, ceux qui en forment la partie la plus nombreuse et la plus malheureuse. »[10] Entre la classe et la nation, la République s'inscrit dans une tension constante pour concilier unité et diversité et c'est la sociologie[11] et son concept de société intégrée qui donne de nouvelles assises pour concilier les faits sociaux et l'idéal républicain.

Or, l'idée de société intégrée a vécu et la sociologie n'est plus la science de l'ordre et de la morale officielle qu'elle était jadis. Notre conception républicaine de l'État comme seule source de droit, au nom de la souveraineté populaire, est mise à mal par une pluralité des instances de justice. La souveraineté de l'État est devenue indéchiffrable, non seulement du fait de son décalage vis-à-vis de la société civile, mais aussi en raison de la complexité des sphères d'appartenance qui structurent celle-ci. Nous sommes à la fois travailleurs, consommateurs, inscrits dans de multiples réseaux, et chacun construit son expérience à travers différents mondes, différentes « cités »[12], différentes « sphères de justice »[13] où la dimension citoyenne et politique a perdu son ancienne centralité. Paul Ricœur y voit la forme nouvelle d'un paradoxe du politique qui donne l'impression d'une disparition de l'État à travers « le caractère indéchiffrable de l'appartenance politique ».[14] Pourtant, ajoute Ricœur, même si nous avons l'impression de ne participer

qu'épisodiquement à la cité politique, la règle d'appartenance au corps politique reste spécifique :

> *« Le droit d'asile, le droit des minorités […] tout cela obéit à des règles qui sont celles de la cité comme englobant et non pas comme l'une des cités situées dans une topographie des sphères d'appartenance »* [15].

Cette citation permet de pointer le fait que si la société intégrée ne correspond plus à nos réalités politiques, l'intégration des immigrés reste néanmoins son dernier rempart. Le sociologue Abdelmalek Sayad ne nous a-t-il pas appris que « c'est l'État qui se pense en pensant l'immigration » ?[16]

L'ancienne forme d'un paradoxe du politique selon Ricœur — entre rationalité de l'action publique et irrationalité de la violence politique — ressurgit avec la question de l'intégration. Que le modèle français soit dépassé, ce n'est un secret pour personne. Et ce n'est pas la faute des immigrés, mais bel et bien des mutations sociétales qui ont bouleversé la planète. La défense du modèle français fait désormais figure d'un parti pris rassurant pour défendre un héritage politique et intellectuel. Contrevenir à cette injonction d'une nostalgie de grandeur, c'est prendre le risque de la violence. C'est ainsi qu'il faut comprendre le mélodrame public autour de la publication de nos rapports sous l'angle du paradoxe politique. Avec d'une part une intention gouvernementale de

> *« renouveler en profondeur l'approche des questions d'intégration en France […] en refusant d'enfermer les personnes immigrées ou issues de l'immigration dans des identités communautaires cloisonnées. »*[17]

Et avec d'autre part, un tollé public et une surenchère politicienne qui aboutissent au fait que ces rapports ont un destin de pions dans une dramaturgie de l'actualité similaire à celui des populations dont ils traitent. Jean Pierre Cavaillé est l'une des seules belles et hautes voix universitaires qui se soit levée pour pointer cette violence politico-médiatique :

> *« Et tout cela se fait, en France, au nom de la nation menacée, de la République en danger ! Autant de couvertures en fait du racisme pur et simple […] ceux qui attaquent le rapport ne prennent même pas la peine de le discuter car les réactions d'hostilité qu'il suscite échappent en fait à toute raison. »*

Et l'historien d'ajouter à propos de l'enterrement médiatique de nos travaux :

> *« Le rapport est ainsi présenté comme une sorte de monstre mort-né, un amas d'absurdités qui se ridiculiserait et se détruirait lui-même. Ses propositions […] ne sont d'ailleurs présentées que d'une manière minimale — réduites à des sortes de slogans — tronquées, caricaturées et falsifiées de la manière la plus grossière. »*[18]

LE GRAND ÉPOUVANTAIL DU MULTICULTURALISME

Le plus choquant dans cette réception médiatique, c'est le mépris qui témoigne d'un recul du débat public… d'au moins 30 ans ! On comprend mieux l'échec de la commémoration de l'anniversaire d'un événement comme la marche qui avait ouvert l'espace public à la diversité. L'enterrement public des rapports semble clore le moment commémoratif en rejouant la scène de l'après marche des illusions perdues de l'intégration des héritiers de l'immigration. À lire les médias, on a l'impression qu'une bande de voyous associatifs des banlieues s'est introduit en cachette dans les palais gouvernementaux. À droite l'affaire est entendue : la gauche des islamo-multiculturalistes veut saborder la République. Le Président de l'UMP Jean-François Copé a ainsi déclaré que

> *« ce rapport préconise d'ériger le communautarisme en nouveau modèle pour la France. »*

Bigre ! Cela fait plus de 30 ans[19] qu'on nous ressort cet épouvantail du multiculturalisme à l'américaine pour faire trembler dans les chaumières de l'hexagone. Cette opposition entre l'universalisme républicain et le multiculturalisme passe par pertes et profits le fait que la diversité ne se confond pas avec le pluralisme des cultures. En effet, cette pluralité ne va pas de soi dans un contexte où, loin d'être des totalités homogènes, les cultures de l'immigration sont des héritages réinterprétés et un bric-à-brac de mélanges hétérogènes. Le danger multiculturel n'est donc qu'un épouvantail qui se nourrit de l'ignorance et des petites peurs publiques, comme si la France était sous l'emprise de l'étranger. D'une part, les politiques se réclamant du multiculturalisme n'ont jamais été que des politiques correctives à la marge dans les pays où elles ont été appliquées, d'autre part elles ne sont pas préconisées dans notre rapport qui considère plutôt que la culturalisation des problèmes sociaux participe aujourd'hui d'une assignation à la différence inégalitaire.[20] C'est une vision caricaturale que de limiter la reconnaissance de la diversité à une dérive communautariste. Il n'y a pas de contradiction entre l'individualisme moderne et les politiques de reconnaissance lorsque celles-ci se revendiquent d'un idéal d'autonomie et de réalisation de soi, et d'autant plus lorsque les identités sont brisées et stigmatisées par le mépris social et l'exclusion. L'enjeu est donc clairement de poursuivre une dynamique démocratique dans le développement de l'égalité. Si l'on souhaite reconnaître les immigrés et leurs enfants comme des citoyens comme les autres, il faudrait commencer par *« un changement de regard […] dans le sens d'une valorisation de l'enrichissement mutuel des citoyens »*.[21]

Il s'agit donc de considérer que les héritages d'immigration font partie de l'identité française et que ce n'est qu'en l'assumant que l'on peut sortir d'une attitude de mépris postcolonial. Nul besoin donc de perspective multiculturelle pour rendre compte de l'inégalité, les discriminations suffisent !

Paradoxalement, notre rapport est très critique sur la « Politique de la Ville » et les nouvelles formes de discriminations positives inspirées des méthodes de développement communautaires[22] — ce qui souligne soit dit en passant la mauvaise foi des critiques. C'est la question de la confiance dans l'institution qui est posée quand l'ineffectivité du droit est patente et que les injonctions normatives ne trouvent pas de justification dans l'expérience des personnes qu'elles visent. Dans ce contexte, la morale publique qui se limite à réitérer les valeurs républicaines de façon ostentatoire est non seulement stérile, mais *« la limite qui sépare de la pathologie sociale est franchie dès que l'adoption du point de vue moral conduit à l'autonomisation de ce même point de vue ».*[23]

Entre recomposition sociétale et nostalgie de grandeur, la France a un vrai problème. Dès que les mots intégration ou laïcité sont prononcés, on lâche les chiens d'une véritable police de la pensée. Cela ressemble à une panique morale. Entre les valeurs de la République et la façon dont sont traitées les minorités, le dilemme français se traduit de fait par une rupture d'égalité que souligne la montée des discriminations. Les chiffres[24] parlent d'eux-mêmes. C'est pourquoi la recommandation principale de notre rapport est la mise en place d'instances nationales de lutte contre les discriminations ethno-raciales.[25]

Ce qui importe à travers les discriminations, ce sont les effets concrets et sociaux du racisme qu'on peut voir comme une pathologie sociale et une dérive des institutions de la cohésion nationale. Là où le social construit le cercle vertueux de la réciprocité et de la mutualité dans l'épaisseur des sociétés, ses supports d'individuation, ses sphères de justice et de reconnaissance, la discrimination s'établit dans un cercle vicieux de la dislocation, de la réification sociale, du mépris et du déni de reconnaissance.

Il est donc urgent de refonder la politique d'intégration.

Et n'en déplaise au Figaro, Copé, Finkielkraut et consorts, il s'agit ni plus ni moins d'inventer de nouvelles manières de faire société.

NOTES

[1] Il s'agit du groupe « Faire société : pour une égalité réelle » chargé des questions de citoyenneté, d'ordre public, de services publics, et de dialogue avec la société civile. Quatre autres groupes ont produit des rapports auxquels nous ferons allusion vu que la médiatisation a réduit l'ensemble de nos travaux à quelques préconisations ôtées de leur contexte.

[2] Cet échec souligne toute la gageure de construire un public artificiellement à coups de campagnes publicitaires. Au-delà de la qualité du film, la faible affluence dans les salles des gens de banlieue témoigne surtout de l'absence des relais intellectuels et de cadres qui auraient permis la réception du récit militant sur leur propre histoire.

[3] Communiqué de presse de Toumi Djaidja, 14 octobre 2013

[4] Ibid

[5] Ce sont ces formes sociales auxquelles, selon Hegel, devraient revenir les droits universels accordés aux individus dans le sens où elles sont des biens sociaux de base au fondement d'une volonté libre. En s'appuyant sur cette conception hégélienne de la philosophie du droit, d'autres auteurs, tel Axel Honneth, soulignent les pathologies de la liberté qu'entraine le défaut de contextualisation sociale des principes de justice. Cf Honneth Axel, *Les pathologies de la liberté*, Paris, La découverte, 2008

[6] Cet enjeu est posé aux origines mêmes de la République sociale qui, pour prouver qu'elle est le bien commun par excellence, se doit de stimuler « l'effort des énergies associées pour imprimer le mouvement, non pour se substituer à la volonté des citoyens mais pour l'encourager, la soutenir, la porter pour ainsi dire sur les bras et amener chaque citoyen à l'épanouissement complet de son intelligence et de sa raison » (Discours de Gambetta aux ouvriers de Honfleur le 7 septembre 1881)

[7] Le pouvoir d'agir des milieux populaires est constitutif de la société, ce qui pose problème ce sont les conditions de possibilité de son exercice. Belorgey souligne ainsi que le rôle de l'État en France consiste à « organiser les relations sociales par la définition de garanties au bénéfice de ceux dont les droits formels sont vidés de leur substance » (Belorgey Gérard, *Le gouvernement et l'administration de la France*, Paris, Armand Colin, 1970, p. 14)

[8] Ces garanties sont ainsi de trois ordres qui constituent les supports sociaux, économiques et juridiques d'une citoyenneté positive par laquelle chacun peut s'envisager et agir dans la société quelles que soient ses origines : garanties de mobilité (professionnelle, résidentielle, sociale, culturelle et socioculturelle) ; de représentation (en termes politiques et institutionnels, dans les politiques publiques) ; de sécurité

[9] L'expression des partenaires sociaux n'est en effet pas seulement fondée sur la défense de leurs intérêts, mais aussi sur leur rôle public en vue de construire des rapports sociaux équitables, d'œuvrer à la construction de cadres sociaux, statutaires et juridiques de consolidation égalitaire de la position des travailleurs, à travers leur rôle légal, mais aussi à travers leurs attributions dans la cogestion de la protection sociale (Hervé Paris, *Faire société commune dans une société diverse*, nov. 2013)

[10] Nicolet Claude, *L'idée républicaine en France* (1789-1924), Paris, Gallimard, 1995, p 404

[11] La sociologie permet de résoudre la sempiternelle question de l'achèvement de la révolution qui hante la République en dépassionnant la politique par le social : chacun sa place et son rôle au sein de la société intégrée et la division du travail social pourvoit à la solidarité tandis que l'ordre institutionnel impose ses normes : « les catégories de la sociologie vont assurer la fondation républicaine, à la fois dans la verticalité de l'histoire (…) et dans l'horizontalité d'un savoir des liens et des ancrages. » (Cingolani Patrick, *La République, les sociologues et la question politique*, Paris, La dispute, 2003, p. 60)

[12] Boltanski Luc, Thévenot Laurent, *De la justification*, Paris Gallimard, 1991

[13] Walzer Michael, *Sphères de justice*, Paris, Seuil, 1997

[14] Ricœur Paul, *La critique et la conviction*, Paris, Ed. Pluriel, 2001, p. 159

[15] Ibid, p. 160

[16] Sayad Abdelmalek, *Immigration et pensée d'État*, in « *La double absence* », Paris, Seuil, 1999, p.396

[17] Extrait de la feuille de route du groupe de travail « Faire société » signée par le ministre de l'Intérieur et le ministre de la fonction publique.

[18] Cavaillé Jean Pierre, Médiapart, 9 janvier 2014

[19] Déjà au lendemain de la marche de 1983, le débat public en est resté à une controverse sans lendemain entre défenseurs du modèle français d'intégration et promoteurs du multiculturalisme anglo-saxon, alors même que le mouvement des beurs ouvrait une alternative fondée sur le développement du concept d'égalité. Et c'est encore et toujours le même argument qui est opposé par Copé and Cie à nos rapports : une vision de l'universalisme républicain qui se veut un rempart aux dérives communautaires, alors qu'elle repose elle-même sur une généalogie de la haute culture occidentale. Ce n'est ni plus ni moins qu'un « détournement patrimonial de la république » — pour reprendre l'expression de François Noudelmann — qui confond la citoyenneté des Lumières avec une version idéologique pour laquelle la prétention à l'universalisme autoriserait à faire l'économie d'une critique de sa propre tradition.

[20] Le droit à la différence n'a pourtant jamais été un slogan des héritiers de l'immigration qui ne revendiquent aucun droit culturel spécifique et c'est tout le malentendu du débat public. La question des banlieues est avant tout celle d'une fracture sociale de la société française qui se nourrit de l'échec de l'intégration et de l'égalité et qui a pris une dimension ethnique sur fond de discriminations. Bien entendu l'affaire est plus complexe. La confusion entretenue entre immigrés et jeunes de banlieue, les stratégies communautaires des pays d'origine ou de certains leaders religieux peuvent entretenir l'illusion culturaliste et la violence symbolique d'une assignation à la différence. Le grand malentendu, c'est de taxer de multiculturalisme des demandes identitaires qui se nourrissent de l'échec des politiques d'intégration avant de réclamer de quelconques droits culturels.

[21] Extrait de la feuille de route du groupe de travail « Faire société. »

[22] Le groupe « Faire société » préconise ainsi le retour à un droit commun effectif des politiques et dispositifs publics visant les milieux populaires. Et nos préconisations proposent quatre facteurs sur lesquels fonder l'effectivité du droit : l'instauration d'une effectivité du recours ; la résorption des pratiques affaiblissant le droit ; la transparence de l'action publique et la saisissabilité de la décision ; la sécurité juridique.

[23] Honneth Axel, *Les pathologies de la liberté*, Paris, La découverte, 2008, p. 77

[24] Avec 11 % de sa population née à l'étranger, le taux de pauvreté des immigrés y est quatre fois celui de la population majoritaire, alors que ce rapport n'est que d'un sur deux en moyenne dans l'OCDE.

[25] Il s'agit d'articuler les trois dimensions essentielles suivantes : une capacité juridique permettant d'être saisie et s'autosaisir des situations de discrimination ; un pilotage de l'action publique contre les discriminations ; la production, diffusion de la connaissance et formation sur les processus discriminatoires.